

VOUS SOUHAITEZ OBTENIR UN EXEAT (CERTIFICAT DE RADIATION)

VOTRE ENFANT QUITTE LE COLLEGE...

En cas de déménagement, d'inscription dans un autre établissement public ou privé, nous vous remercions de bien vouloir en avertir le secrétariat du Chef d'établissement (en indiquant les NOM, Prénom, classe, le motif du départ, ainsi que les coordonnées du nouvel établissement – adresse et numéro de téléphone) et ce, soit :

- En mettant un mot dans le carnet de correspondance de votre enfant,
- En envoyant un mail au 0950894F@ac-versailles.fr
- En écrivant un courrier que vous déposerez au secrétariat *ou* que vous enverrez par courrier postal à l'adresse suivante :

***Collège Jean-Claude Chabanne
Secrétariat
10 impasse Chabanne
95300 PONTOISE***

Après vous avoir fixé un rendez-vous et après avoir vérifié que la facture de demi-pension a été réglée, que les manuels scolaires prêtés ont tous été remis, ainsi que les livres empruntés au CDI, le(la) secrétaire vous remettra l'exeat (certificat de radiation), document indispensable pour l'inscription de votre enfant dans le nouvel établissement.